



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 38

HAUSSE DE LA CSG

Hausse de la CSG pour les fonctionnaires.

En proposant seulement la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité ainsi qu'une indemnité dégressive, le gouvernement ne compenserait pas réellement la hausse de la contribution sociale généralisée.

La solution pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée des fonctionnaires au 1er janvier 2018 n'est pas encore trouvée. Le seul scénario qui aurait été proposé par le ministère de l'Action et des comptes publics, mercredi 13 septembre 2017 lors du premier groupe de travail sur ce sujet technique a en tout cas été rejeté en bloc par les organisations syndicales.

Afin de pallier la hausse de la CSG, le gouvernement prévoit de supprimer les cotisations salariales pour l'assurance maladie et le chômage des salariés. Or, ces dernières n'existent pas dans le régime des fonctionnaires (source : La gazette des communes).

LA CSG EN TROIS QUESTIONS

1) Qui touche-t-elle?

Créée en 1990, la contribution sociale généralisée s'applique non seulement aux salaires mais également aux revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers perçus, etc.) et aux revenus dits « de remplacement » (allocations type chômage, etc.). Prévue au départ comme un impôt transitoire au taux de 1 %, et devant durer cinq ans, la CSG a été prolongée et régulièrement augmentée.

2) A quoi sert-t-elle?

La CSG sert à financer la protection sociale, et plus précisément les régimes d'assurance maladie, la branche famille, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Actuellement, le taux de la CSG sur les salaires et les primes est de 7,5 %, de 6,2 % sur les pensions de retraite et de 6,6 % sur les allocations chômage.

3) Que propose le gouvernement ?

L'augmentation de la CSG était l'une des mesures phare du programme économique d'Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle. À l'exception des retraités et des chômeurs les plus modestes, le président de la République souhaite augmenter les taux actuels de 1,7 point (de 7,5 % à 9,2 %) pour l'ensemble des contribuables pour faire bénéficier à l'État de 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires.

BILANS SOCIAUX

La baisse des effectifs se confirme dans les collectivités.

Selon la synthèse des bilans sociaux des collectivités territoriales, les effectifs nets ont diminué en 2015. Du côté des intercommunalités, l'impact des fusions et mutualisations se fait sentir.

CNFPT

Le CNFPT estime sa situation financière fragile.

Avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2016, de la baisse des cotisations versées par les collectivités de 1% à 0,9% de la masse salariale des agents, le CNFPT a vu ses recettes chuter de 35 millions par an. Le montant de la cotisation, qui constitue plus de 90% de ses revenus, a ainsi été ramené à 330,23 millions d'euros en 2016. L'établissement souligne que sa baisse est d'autant plus marquée que les collectivités, dans le même temps, ont été très attentives à maîtriser leurs dépenses de personnel. Bilan, « en 2016, le phénomène de contraction de la masse salariale des collectivités territoriales, génère en retour une fragilité structurelle de l'équilibre budgétaire de l'établissement. »

POUVOIR D'ACHAT

LES AGENTS PUBLICS MOBILISÉS LE 10 OCTOBRE

J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés d'entreprise : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net augmentera d'autant." Cette promesse d'Emmanuel Macron adressée par lettre aux agents publics en avril dernier n'a cessé d'être contredite depuis.

Entre le gel du point d'indice en 2018, le rétablissement du jour de carence et les incertitudes sur le respect du calendrier du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), les annonces du gouvernement semblent avoir pour seul but de réduire le pouvoir d'achat des agents publics. À cela s'ajoutent les actuelles propositions pour compenser la hausse de 1,7 % de la contribution sociale généralisée (CSG). Les agents, du fait de leur statut, ne pourront pas bénéficier du coup de pouce au pouvoir d'achat représenté par la suppression des cotisations maladie et chômage bénéficiant aux salariés du privé. Le 13 septembre, lors d'un groupe de travail préparatoire au rendez-vous salarial du 10 octobre, le ministère de l'Action et des Comptes publics a proposé aux organisations syndicales un scénario associant la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 % et une indemnité compensatrice. Cette dernière serait dégressive et s'appliquerait uniquement aux agents en place au 1er janvier 2018. La CFDT a regretté que la piste d'une solution indiciaire n'ait pas été retenue. Les propositions du ministère ont été unanimement rejetées et les neuf organisations syndicales de la fonction publique – CFDT-Fonctions publiques, CGT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-FP – appellent à se mobiliser le 10 octobre selon des modalités à définir localement.

ORDONNANCES

C'est ce 22 septembre que doivent être adoptées les ordonnances réformant le code du travail. Tout au long de la semaine, la CFDT s'est mobilisée pour dire ses désaccords, interpellier responsables politiques et patronaux et peser sur les projets de décret.

Voir page : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/l-agenda-social/ordonnances-la-cfdt-aupres-des-salaries-srv2_513181

REFORMES

Pourquoi le gouvernement doit craindre les états d'âme de la CFDT ?

Entre la première organisation syndicale du privé et le gouvernement, la confiance est en passe d'être rompue.

http://www.lopinion.fr/edition/economie/pourquoi-gouvernement-doit-craindre-etats-d-ame-cfdt-134131?utm_source=facebook

EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour répondre à l'émiettement des services eau et assainissement (35160 services d'eau et assainissement gérés par 24 162 collectivités), la loi NOTRe va favoriser leur concentration aux mains des intercommunalités d'ici à 2020. Une transformation profonde du paysage de la gestion de l'eau s'engage mais quelles seront les conséquences sur les services publics locaux ?

À partir du 1er janvier 2020 la distribution d'eau potable et l'assainissement seront opérés à l'échelle intercommunale en vertu de la loi NOTRe. Les collectivités doivent anticiper les conséquences attendues sur les services locaux de l'eau.

CONSEIL SUP

Une "atomisation du système". Quand le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale caractérise la série d'annonces du nouveau gouvernement, il n'y va pas par quatre chemins. Il entend peser de tout son poids dans les décisions prises ces prochains mois.

Le CSFPT souhaite peser dans tous les débats sur les projets du gouvernement : le potentiel report du calendrier d'application de l'accord « parcours professionnels, rémunérations et carrières » (PPCR) et les modalités de compensation de la hausse de la cotisation sociale généralisée (CSG).

HANDICAP

Une suggestion à faire au CDG des Vosges : suivre l'exemple du CDG de l'Ariège.

Le 21 septembre, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège a réuni 80 personnes, élus et personnels municipaux, lors d'une journée sur le handicap pas tout à fait comme les autres. Les échanges avec les experts suivis de témoignages sur le vif visent à lever tous les freins à l'embauche et au maintien dans l'emploi : le coût de l'aménagement d'un poste, les difficultés des reclassements, les réticences des recruteurs, l'invisibilité des handicaps...

EVENEMENT

TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT MILITANT DU 3 OCTOBRE

C'est l'événement où il faudra être ! Le 3 octobre prochain, la CFDT invite 10 000 militantes et militants d'entreprise et d'administration à un grand rassemblement pour les remercier de la place de première organisation syndicale du privé, porter les revendications CFDT dans un contexte politique inédit et se projeter vers les défis à venir.

Un bus partira d'Epinal pour rejoindre un TGV en gare de Nancy.

Pour s'inscrire à l'événement : <https://3octobre2017.cfdt.fr>

Pour réserver sa place dans le bus envoyer un mail à cfdt.vosges@orange.fr



Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

